

nable ami s'embarque sur un terrain dangereux. Ce ne sont pas les "moyens" qui vont vous permettre d'en sortir. En quoi consistent les plans? De quel pont s'agit-il?

L'hon. M. HOWE: Si je puis me permettre une brève interruption, je dirai, ayant de l'expérience dans la préparation des plans, que l'on peut préparer des plans pour n'importe quel pont, et n'importe où, sans une loi du Parlement.

Le très hon. M. BENNETT: Je savais que le ministre des Transports a préparé des plans. Il est même arrivé que ces plans n'étaient pas trop bons. Il dit qu'il est capable de préparer des plans. Il en est certainement capable, mais ses plans ne sont pas tous exécutés.

L'hon. M. HOWE: C'est absolument exact. Mais on peut préparer des plans.

Le très hon. M. BENNETT: Et il arrive parfois que les plans ne sont pas exactement ce que nous attendons. L'honorable ministre, qui a de l'expérience, sait qu'il en est ainsi. S'il faut une démonstration pratique, l'honorable député de Leeds (M. Stewart) pourra peut-être témoigner sur ce point.

Mais allons plus loin.

L'hon. M. DUNNING: Il y a aussi des avocats qui perdent leurs causes.

L'hon. M. STEWART: Mais c'est la faute du client.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai perdu des causes parce que j'avais mal interprété la loi. J'en ai aussi perdu parce que des témoins ont raconté au tribunal une histoire différente de celle qu'ils m'avaient racontée à moi-même. Et quand j'entends parler de ces ponts, il m'arrive de penser que ceux qui en parlent doivent tous être des témoins. Je demande toutefois à mon honorable et savant ami d'examiner ce point:

La compagnie, peut, dans l'intervalle, acquérir les terrains, soumettre ses plans au gouverneur en conseil et accomplir toutes autres choses qu'autorise la présente loi.

Et cela bien qu'elle ne puisse rien faire sans l'assentiment de New-York ou des Etats-Unis. Qu'est-ce que cela signifie?

M. McLARTY: Je puis dire au très honorable chef de l'opposition que ce n'est là qu'un article d'autorisation; toute la loi projetée, d'ailleurs, est une loi d'autorisation, une loi créant une compagnie et lui accordant des pouvoirs, mais ne disant pas ce qu'elle peut ou ne peut pas faire, sauf quant aux moyens, non pas quant à l'autorisation.

[Le très hon. M. Bennett.]

Le très hon. M. BENNETT: S'il en est ainsi, la disposition disant qu'elle peut faire ces choses qu'il lui est défendu de faire n'est qu'une de ces juxtapositions de mots qu'on trouve parfois dans un article. Est-ce exact? La dernière partie ne devrait pas s'y trouver. Je pose cependant la question pour m'éclairer sur un point: quels plans doivent être soumis? A quels plans le ministre des Transports songe-t-il? Quand les plans de ce pont viendront, quels plans le ministre va-t-il examiner?

M. FACTOR: N'y a-t-il alors aucun moyen de construire un pont sur le Niagara?

Le très hon. M. BENNETT: Ainsi que l'a dit Gladstone, je pense que les ressources de la civilisation contre ses ennemis ne sont pas encore épuisées.

M. BERTRAND (Laurier): Un tel pont ne se construirait jamais s'il nous fallait voir les difficultés que voit le très honorable chef de l'opposition.

Le très hon. M. BENNETT: C'est étrange, n'est-ce pas, mais ces gens ont construit des ponts et il est fort singulier que l'International Company soit à préparer ses plans pour construire un pont?

M. McLARTY: En vertu d'une loi du même genre.

Le très hon. M. BENNETT: En effet. Le savant et honorable député fait déjà valoir ses titres à la magistrature. Je veux cependant savoir de quel pont il va soumettre les plans. Voilà ce que je voudrais savoir, et tant qu'on n'aura pas élucidé ce point, le comité a le droit de ne prendre aucune décision. Des personnages étrangers à ce Parlement ne pourront pas arracher de force une décision aux membres du comité, du moins à l'un deux. Je désire simplement savoir quels plans vont être soumis.

M. HEAPS: Comme pour tout autre pont.

Le très hon. M. BENNETT: C'est ce que je pensais. Les 50,000 tombent à 5,000 et les sept millions à quatre, sans compter l'abandon des parts de fondateur. C'est ce qu'on veut dire?

M. HEAPS: Non, je veux dire que les plans seraient soumis, le cas échéant, comme pour les autres entreprises qui ont fait l'objet de projets de loi.

Le très hon. M. BENNETT: On a là une nouvelle preuve que la conversion n'atteint pas toujours son but. Il y a quelques jours, mon honorable collègue ne voyait pas tout à fait la chose comme maintenant; il s'est sou-